

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 11 novembre 2009, sur la pétition intitulée: «Donnons des espaces à la culture!»**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-212 au Conseil administratif en lui recommandant:

- de solliciter la participation des communes;
- d'effectuer un rapport sur la situation, indiquant ce qu'il a fait, ce qu'il fait et ce qu'il envisage de faire.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette même pétition a également été déposée par les pétitionnaires auprès du Grand Conseil de la République et du Canton de Genève (pétition P 1662).

Lors de sa session des 18 et 19 mars 2010, le Grand Conseil a décidé de renvoyer cette pétition auprès du Conseil administratif. Conformément à la loi portant règlement du Grand Conseil, article 172, alinéa 3, le Conseil administratif est tenu de faire connaître au Grand Conseil, dans un délai de six mois à compter de la date de la décision de celui-ci, la suite donnée à la pétition.

La présente réponse s'adresse donc aussi bien au Conseil municipal qu'au Grand Conseil.

Cette pétition concerne essentiellement les espaces de créations et d'expressions artistiques mis à la disposition de la culture indépendante. Les pétitionnaires évoquent la fermeture du site Artamis et de Mottattom et demandent le maintien de tels espaces – salles de concerts, ateliers, salles d'expositions, cinémas, théâtres, locaux de répétitions – au centre-ville et la restitution d'espaces aux associations et collectifs expulsés en été 2007.

Depuis 1930, date de la fusion des communes de Genève, Plainpalais, Eaux-Vives et Petit-Saconnex, la Ville de Genève est l'acteur principal sur le champ culturel genevois. La Ville de Genève développe son budget et ses prestations sur les vingt dernières années de manière spectaculaire. En 1991, le budget du département de la culture s'élevait à 132 millions. Aujourd'hui, le budget culturel est à hauteur de 230 millions, y compris les subventions en nature et les imputations internes, qui n'étaient pas comptabilisées en 1991. Les subventions en nature concernent essentiellement les locaux mis gratuitement à la disposition des institutions et des acteurs culturels: le Grand Théâtre, l'Usine, la Comédie, le Poche, Am Stram Gram, Saint-Gervais, le Bâtiment d'art contemporain (BAC), l'AMR, le Théâtre des Marionnettes, le Théâtre Para-Surbeck, les Ateliers d'ethnomusicologie, les ateliers

d'artistes au Grütli et à l'Usine, le Théâtre du Grütli, les locaux pour le cinéma et la danse au Grütli, les dépôts et lieux de répétition, les locaux mis à disposition par la GIM et par le Service des écoles, etc. Au total, tous ces locaux listés dans le budget et les comptes sont estimés à un montant total annuel d'environ 10 millions.

Les infrastructures culturelles gérées directement par la Ville (musées, bibliothèques, salles de concerts) ne sont pas intégrées dans cette liste, sauf en ce qui concerne les gratuités accordées.

Il faut relever que les infrastructures culturelles dont la Ville est propriétaire nécessitent pour la plupart une importante opération de mise à niveau (restauration, rénovation, agrandissement et entretien). Ainsi, la Ville a réalisé ces dernières années d'importants investissements pour permettre aux institutions et aux acteurs culturels de poursuivre leurs missions (Victoria Hall, Grand Théâtre, Musée Rath, etc.). Elle devra encore poursuivre son action de mise à niveau durant plusieurs années. Il s'agit essentiellement des bâtiments suivants: Grand Théâtre, Nouvelle Comédie, Musée d'ethnographie, Musée d'art et d'histoire, nouvel herbier, Bot III et Console pour les CJB, Bibliothèque de Genève, BAC, Muséum d'histoire naturelle, construction d'un dépôt patrimonial, Alhambra, Théâtre Pitoëff, Casino-Théâtre, etc. Le plan financier d'investissement (PFI) traduit au fil des ans les investissements nécessaires à cet objectif.

Enfin, on peut rappeler que la Ville de Genève met à disposition son domaine public à l'occasion de nombreuses manifestations culturelles. On peut citer notamment la Fête de la musique, la programmation estivale de la scène Ella-Fitzgerald, mais aussi le festival des Cropettes ou la Terrasse du troc au bois de la Bâtie.

Depuis 2003, la Ville a par ailleurs eu une politique très active pour saisir toute opportunité visant à accroître les locaux mis à la disposition des artistes.

On peut citer:

- la salle Ernest-Ansermet pour laquelle la Ville paie un montant annuel de 100 000 francs afin que la salle puisse être utilisée par Contrechamps et par l'OCC;
- la création d'un troisième studio de danse au Grütli (géré par l'ADC);
- la mise à disposition de studios de répétition pour la danse contemporaine à la Coulouvrenière (compagnies subventionnées par la Ville, le Canton et Pro Helvetia);
- la remise en exploitation du Théâtre Pitoëff avec le Théâtre En Cavale;
- l'attribution provisoire de la salle communale des Eaux-Vives à l'ADC pour les saisons de spectacles de danse contemporaine;
- l'affectation de la villa Dutoit à des activités culturelles;
- la participation à l'agrandissement du Théâtre du Loup;
- l'agrandissement des locaux de l'AMR;
- la réaffectation en faveur de l'art contemporain de toutes les surfaces du BAC, grâce au départ du Musée de l'automobile Jean-Tua;
- enfin, après le rejet de la population de Lancy de construire la Maison de la danse sur son territoire, la Ville se lance à nouveau activement dans une recherche de terrain pour construire un Pavillon de la danse. Rappelons également que la Ville de Genève avait innové dans le projet de Lancy en étant d'accord de participer au

financement du fonctionnement de la future Maison de la danse – à hauteur de 50%.

Concernant le soutien à la culture indépendante, comme le Conseil administratif l'a rappelé le 9 septembre 2009, il s'agit d'une des priorités de la politique culturelle de la Ville de Genève. Celle-ci s'exprime prioritairement par l'attribution de subventions et la mise à disposition d'espaces de travail et de représentation. Consciente des problèmes posés par la fermeture du site Artamis – rendue obligatoire en raison de la contamination du site – et de la Cave 12, la Ville a entrepris différentes démarches afin de pouvoir proposer de nouveaux espaces aux associations et aux artistes forcés de quitter les lieux.

Dans cette perspective, l'action de la municipalité se développe sur trois plans:

- la mise en place de solutions d'urgence;
- le développement de projets d'aménagement d'espaces pérennes sur le territoire municipal;
- la concertation avec l'Etat et l'Association des communes genevoises afin d'étudier la mise en place de solutions à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi, la Ville a participé au relogement des artistes d'Artamis en mettant à leur disposition les locaux du centre artisanal du Vélodrome (location de 3859 m<sup>2</sup> en l'état, de 4975 m<sup>2</sup> à terme, à des prix très abordables). Le centre du Vélodrome sera par ailleurs rénové et remis aux normes pour près de 10 millions de francs (PR-735).

A titre provisoire pendant un an environ, les artistes de l'ex-squat de l'Arquebuse réunis en collectif intitulé Ateliers de recherche géniale (ARG) ont été relogés au Château-Bloch jusqu'à fin décembre 2009.

Par ailleurs, des arcades commerciales vides sont affectées temporairement pour la mise en œuvre d'expositions artistiques.

Une solution permettant d'assurer en partie le maintien de Mottattom a été trouvée en proposant au Conseil municipal une modification du plan localisé de quartier et un crédit de 350 000 francs pour rénover la partie sauvegardée du bâtiment occupé par Mottattom (PR-736 et PR-737)

La Ville a également financé la récupération d'une ancienne halle d'Artamis pour installer le Théâtre du Galpon à la route des Péniches, sur un terrain dont elle est propriétaire. Elle attend depuis juin 2009 que l'Etat délivre l'autorisation de construire.

Enfin, la Ville a accepté de financer les travaux de transformation du parking appartenant à l'Etat, à la rue de la Prairie, pour reloger la Cave 12. Une proposition de subvention de près d'un million de francs a été déposée à cet effet auprès du Conseil municipal (PR-728).

Dans le cadre des problèmes de cohabitation entre activités nocturnes de l'Usine et habitants du quartier de la Coulouvrenière, suite au processus de médiation mis en œuvre, diverses mesures ont contribué à apaiser les tensions: un nouvel éclairage, le réaménagement de la place des Volontaires ainsi que le renforcement des

mesures de voirie ont permis d'améliorer la sécurité et la propreté. Des travaux visant à assurer une meilleure insonorisation des lieux de concerts devraient être entrepris par le Service des bâtiments.

L'Usine est désormais le seul endroit qui accepte un public de noctambules dont l'apparence vestimentaire ou le coût des consommations seraient autant de facteurs d'exclusion partout ailleurs. La situation est devenue critique dans le quartier de la Coulevrenière, car l'Usine est clairement trop exiguë pour répondre au besoin d'une partie non négligeable des jeunes et moins jeunes de notre canton. Régulièrement, les responsables de l'Usine doivent refuser du monde le vendredi et le samedi soir et gérer les mécontents sur la place des Volontaires, tout en assurant la sécurité à l'intérieur.

Au chapitre des projets, on peut signaler la création de neuf ateliers d'artistes dans les immeubles de la rue de Lausanne 27-27 A. La proposition de crédit est en cours et devrait être déposée prochainement.

Un projet d'affectation du kiosque de Plainpalais à l'Association «Espace temporaire» qui constitue une plate-forme d'art contemporain pluridisciplinaire a été élaboré.

Le Conseil municipal a également voté le 3 octobre 2009 la motion M-837 demandant la création de 24 ateliers à la rue François-Grast (en lieu et place des garages). Une démarche a été entreprise auprès des départements municipaux concernés pour réintroduire ce projet dans la planification du PFI.

La Ville de Genève agit donc concrètement pour que la culture indépendante puisse continuer à bénéficier de locaux de travail et de diffusion, mais elle ne peut, à elle seule, au vu de son territoire exigu et de l'occupation de ce dernier, pourvoir aux nombreuses nouvelles sollicitations.

Le plan directeur de la ville de Genève – adopté par le Conseil d'Etat le 14 octobre 2009 – a défini les zones urbaines pouvant répondre aux besoins de développement ou de renouvellement des grandes infrastructures culturelles institutionnelles tout comme de développement d'infrastructures culturelles de proximité et pour la culture indépendante, soit: le PAV, la gare des Eaux-Vives, Montbrillant/Sécheron et la pointe de la Jonction. Il s'agira de considérer chacune de ces zones en fonction des possibilités foncières dont dispose la Ville, mais aussi et surtout l'Etat.

En effet, concernant les terrains de la pointe de la Jonction et du PAV, il faut relever que les terrains appartiennent majoritairement à l'Etat de Genève. Actuellement, l'Etat de Genève y met à disposition des artistes l'Usine Kugler et la Parfumerie. Quel avenir sera-t-il réservé par l'Etat à ces infrastructures de la culture indépendante? Pour l'Usine Kugler, aucune position officielle n'a encore été émise. Pour la Parfumerie, son maintien est menacé à terme pour agrandir l'hôtel de police. Quant aux locaux occupés par le Gus dans l'ex-SIP de Plainpalais, les bâtiments appartiennent à la CIA, caisse de pension de l'Etat. On peut s'étonner que le Grand Conseil ne se sente dès lors pas concerné par cette pétition.

A ce jour et à notre connaissance, les travaux menés par l'Etat de Genève sont, d'une part, la création de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) et, d'autre part, la création d'une plate-forme entre les départements de l'Etat et le RAAC (Rassemblement des artistes et acteurs culturels) réalisée pour poursuivre en quelque sorte les travaux de l'atelier «culture et urbanisme» qui avait été constitué dans le forum du RAAC.

En ce qui concerne la FPLCE, la Ville est au courant des actions menées par cette fondation privée, dans la mesure où elle y siège, de même que l'Association des communes genevoises (ACG). Cette fondation privée a été créée à l'initiative de l'Etat de Genève et de la Fondation Hans-Wilsdorf dans le contexte du relogement des artistes d'Artamis dans l'immeuble appartenant à l'Etat à la rue Ernest-Pictet. La Fondation Wilsdorf a ainsi mis à disposition un montant de 6 millions de francs devant permettre à l'Etat de Genève d'encaisser le différentiel entre le prix de location de cet immeuble et le loyer payé par les artistes, tout comme de contribuer à promouvoir la culture émergente sur le territoire du canton de Genève, en facilitant l'accès à des lieux appropriés à ses activités. Pour ce faire, la fondation contribue au financement des dépenses nécessaires en termes d'infrastructures (construction, achat, travaux, loyers). A ce jour, la fondation a été saisie de six demandes de soutien qui sont en cours d'examen en vue de décisions qui devraient pouvoir intervenir, pour deux d'entre elles, d'ici à quelques semaines.

Pour ce qui est de la plate-forme précitée, la Ville de Genève n'est pour l'instant pas associée aux travaux menés par l'Etat et le RAAC et ne dispose d'aucune information à ce sujet.

La Ville participe aux travaux du groupe de concertation culturelle qui réunit un certain nombre de communes genevoises – toutes celles qui le souhaitent – et l'Etat de Genève, ainsi qu'au sous-groupe de travail constitué sur la problématique des locaux.

L'objectif de ce sous-groupe est multiple:

- saisir une opportunité dans le parc immobilier existant pour satisfaire des besoins en locaux (locaux de travail, locaux pour production publique). A cet effet, l'ACG a donné un mandat à un architecte chargé de repérer les immeubles offrant un potentiel surtout dans les zones industrielles dans la perspective de solliciter une dérogation légale;
- construire ou réaffecter sur le territoire du canton de Genève un nouvel édifice permettant de trouver une solution pour les besoins reconnus par les communes. L'architecte précité est chargé également d'établir un recensement des besoins auprès des communes;
- saisir l'opportunité du PAV, par exemple pour faire valoir la nécessité d'équipements culturels d'envergure régionale.

Pour sa part, la Ville a prévu l'introduction d'une fiche au PFI, dans les objets non planifiés, à hauteur de 1 million de francs pour pouvoir contribuer à un éventuel projet de construction émanant du groupe de concertation culturelle.

En conclusion, comme on le voit, la question de trouver et d'attribuer de nouveaux locaux de travail et de diffusion en faveur de la culture indépendante ne pourra

trouver de réponse satisfaisante que si toutes les collectivités publiques du canton de Genève unissent leurs efforts et que si les acteurs culturels acceptent le principe de localiser certaines activités également en dehors du centre-ville. A ce stade, les structures nécessaires à la meilleure coordination possible entre ces collectivités, d'une part, et entre ces dernières et les acteurs culturels, d'autre part, restent à créer et sont largement tributaires de la volonté politique des uns et des autres.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Patrice Mugny*

Le 28 avril 2010.